

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juin 2022

Délibération n° 2022-1159

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Alimentation en eau potable - Sécurisation de la distribution en eau potable du plateau de Vénissieux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Rapporteur : Madame Anne Groperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 juin 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charriot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Marion (pouvoir à M. Novak), Mme Fréty (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Georgel (pouvoir à Mme Popoff), M. Boumerit (pouvoir à M. Legendre), M. Corazzol (pouvoir à Mme Jannot), M. Kabalo (pouvoir à Mme Perriet-Roux), Mme Percet (pouvoir à M. Barla).

Conseil du 27 juin 2022**Délibération n° 2022-1159**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Vénissieux

Objet : Alimentation en eau potable - Sécurisation de la distribution en eau potable du plateau de Vénissieux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de la nouvelle politique publique de l'eau potable, le cadre stratégique 2021-2035 vise la résilience du service face aux crises et, notamment, la réduction des vulnérabilités du système de production-distribution (orientation B4.2).

La sécurisation de l'alimentation en eau potable du plateau de Vénissieux répond à cet objectif.

En effet, l'alimentation en eau potable est, actuellement, assurée par une unique station de pompage, refoulant vers un réservoir.

Il est nécessaire d'intervenir sur ces installations afin de palier une défaillance pouvant intervenir sur la station de pompage, son réseau d'alimentation ou sur le réservoir. Les aménagements prévus doivent, également, permettre de mettre en chômage le réservoir, pour procéder à sa rénovation.

II - Description du projet

Le projet consiste à ajouter une vanne sur le réseau d'eau potable pour sécuriser l'arrivée d'eau sur la station de pompage actuelle.

Par la suite, il est envisagé de créer une nouvelle station de pompage, permettant d'offrir un secours en cas de défaillance sur la station existante.

III - Coût du projet

Le montant total de ce projet est estimé à 2 500 000 € HT dont l'ajout d'une vanne sur le réseau d'eau potable du plateau de Vénissieux pour 150 000 € HT et 100 000 € HT ayant déjà fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme études.

Les travaux seront donc réalisés pour un montant partiel, limités à la sécurisation du réseau d'aspiration de la station de pompage de Vénissieux, soit 150 000 € HT.

Le nouveau coût global du projet au budget annexe des eaux, se décompose comme suit :

Montant déjà individualisé (en € HT)	Demande d'autorisation de programme complémentaire travaux (en € HT)	Coût complémentaire du projet (en € HT)
100 000	150 000	250 000

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux de création d'une vanne pour sécuriser l'alimentation en eau potable de la Ville de Vénissieux.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P20 - Eau potable, pour un montant de 150 000 € HT en dépenses, à la charge du budget annexe des eaux répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 150 000 € HT en dépenses en 2022 sur l'opération n° 1P20O9114.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 500 000 € HT en raison de l'individualisation partielle pour un montant de 100 000 € HT à partir de l'autorisation de programme études.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220627-284982-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 juin 2022 Date de réception préfecture : 30 juin 2022
